

COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 24 MARS 2022

Date de la convocation : 18 Mars 2022
Date d'affichage : 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Mars à dix-huit heures quinze, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, président.

Présents : Pascal BARTOSIK, David BLASIUS, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC

Représentés : Carole SALEUR par Ludovic LEGGERI

Absents : Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Pierre JULIEN, Jean-Jacques MAXANT

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Marché subséquent n°1 passé en groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées - autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	8	8	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Lancé pour la première fois en 2018, le groupement de commandes portant sur la fourniture d'électricité est en cours de renouvellement et concerne les membres suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Monteno, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey. Un appel d'offres ouvert a donc été engagé prévoyant une remise des offres au 28 janvier 2022. La forme du marché qui a été choisie est un accord-cadre multi-attributaire conclu pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} avril prochain. 3 candidatures ont été reçues et évaluées sur la base de caractéristiques techniques des prestations qu'ils proposent. 3 entreprises sont titulaires de cet accord-cadre : EDF, ENGIE et DIRECT ENERGIE.

Ces derniers ont été remis en concurrence dans le cadre d'un premier marché subséquent dont l'exécution débutera au 1^{er} avril 2022.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 mars 2022, a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché subséquent à la société EDF pour un montant de 624 873,48€ HT.

Il est demandé d'autoriser la signature du premier marché subséquent de fourniture d'électricité selon ces termes.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Trogrlic', with a stylized flourish above the name.

Laurent TROGRLIC